

POUR LA FSU, UNE PAGE SE TOURNE ! POUR LE SNES HDF AUSSI !

HDF
INFOS
NO 11

La FSU, sur la base de ses exigences revendicatives, avait appelé à la rupture avec la politique antisociale menée ces 5 dernières années. La défaite de Nicolas Sarkozy et l'élection de François Hollande à la présidence de la République ouvrent de nouvelles perspectives pour la construction d'une autre société.

Dans un monde en profondes mutations, dans un contexte européen de crise et alors que les évolutions de la société créent des besoins nouveaux, il faut enfin apporter des réponses aux questions de chacun et notamment à celles posées depuis des années par les salariés, les précaires, les chômeurs, les jeunes et les retraités.

Les attentes sont fortes après des années de dégradation de la situation économique et sociale, après aussi les remises en cause du rôle des organisations syndicales et du dialogue social.

Il faut maintenant une réelle rupture avec les mesures d'austérité, qui ne sont pas les bonnes réponses pour relancer notamment l'emploi et le pouvoir d'achat, et les politiques menées ces dernières années. Cela passe en particulier par un tout autre partage des richesses, le développement et l'amélioration des services publics et des solidarités collectives.

Les dégradations sont telles que cela exige sur le court terme des mesures d'urgence qui passent entre autre par une loi de finance rectificative, et des mesures de fond sur les 5 années à venir.

Le SNES restera un interlocuteur exigeant et combatif pour contribuer aux changements nécessaires au ministère des Affaires étrangères et à l'AEFE. Il s'adressera prochainement au ministre des Affaires étrangères et aux élus des Français de l'étranger pour que soient mis en œuvre ces changements.

Paris le 10 mai 2012



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Premier CT à Wallis et Futuna
2. Election à la CA Nationale du SNES
3. ISVL, IE : nouveau arrêté et un dossier "refonte ISVL" au point mort
4. Réunion dialogue social sur les recrutés locaux
5. Réunion avec la direction de l'AEFE
6. Le point sur la syndicalisation hors de France
7. Stage hors de France les 29 et 30 août 2012
8. Commission d'affectations en Andorre du 9 mai 2012
9. Le SNES sur le terrain : Tunisie

Annexe :

- Inscription au stage hors de France

1. Premier CT à Wallis et Futuna

Le 3 mai, pour le premier comité technique de l'histoire du territoire de Wallis-et-Futuna, en six heures denses de travail, de nombreux problèmes récurrents ont été soulevés (pas d'installations en EPS, pas de manuels, vétusté des locaux, santé scolaire pas assurée...). Si, pour beaucoup, des explications ont été apportées par le vice-rectorat, peu ont trouvé des solutions, qui sont de plus très souvent conjuguées au futur... depuis bien longtemps (« le réseau d'eau VA être refait à Futuna », « on VA faire un effort pour les manuel », etc.). Néanmoins, cette première réunion a permis au vice-recteur d'entendre la voix des personnels qui ont exposé les problèmes quotidiens que rencontrent enseignants et élèves. Des réactions en cours de séance ont ainsi parfois laissé entendre qu'il découvrirait des difficultés que ne lui avaient pas rapportées ses proches collaborateurs (Pourquoi 28 000 € attribués à l'achat des manuels n'ont-ils pas été dépensés et où sont-ils ?). Si ses références constantes au « socle », des propos inquiétants sur l'instauration d'instituteurs en collège ou son désir de réduire la carte des formations peuvent légitimement alarmer, il ne semble pas fermé à toute argumentation. C'est désormais aux élus du personnel de faire vivre ce nouvel outil démocratique (où la FSU a obtenu 3 des 5 sièges) et de peser pour que les explications apportées et les promesses faites ne restent pas lettres mortes. Et dorénavant, il ne sera plus possible à l'administration de faire quoi que ce soit sans avoir à rendre des comptes aux personnels.

2. Election à la CA Nationale du SNES

Élire la direction nationale du SNES (fsu)

Particularités du SNES : les syndiqués, dans un vote à bulletin secret, élisent directement la direction nationale du syndicat. Le scrutin se déroule dans chaque S1 du 09 au 31 mai. Ce sont les élections à la Commission Administrative Nationale (CAN). C'est évidemment un moment important de notre vie démocratique. Cette expression démocratique est mise en oeuvre et contrôlée par les adhérents eux-mêmes tant en France que hors de France et dans les COM.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN, instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élus titulaires et 75 suppléants, dont les secrétaires de catégories. Syndicat multicatégoriel, le SNES se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses bénéfiques pour tous.

Le congrès national qui vient de se tenir à Reims, a réuni 500 délégué(e)s et fixé les grandes orientations du SNES (revendications, propositions) pour les deux années à venir.

La CAN est chargée de les mettre en oeuvre et de prendre à cet effet toute décision utile.

Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de 2 jours de débats associant tous les courants de pensée qui y sont représentés.

La CAN désigne, à la proportionnelle, un Bureau National (BN) et élit notamment le secrétariat général et les secrétaires nationaux.

Un syndicat pluraliste qui prend en compte les diversités

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et trois

autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale; Émancipation) constituées par des syndiqué(e)s qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en oeuvre. Ce droit des syndiqué(e)s de se regrouper pour proposer des orientations différentes est une traduction du pluralisme du SNES.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) qui l'organise, veille à sa régularité et procède au dépouillement en présence de tout(e) syndiqué(e) qui le souhaite. Il offre aussi l'occasion d'un débat collectif.

Le procès-verbal de dépouillement local est transmis par le S1, avec la liste d'émargement correspondante.

La commission nationale de dépouillement, qui associe des représentants des listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat global. Les 75 sièges sont répartis entre les listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu(e)s. Les résultats sont publiés S1 par S1 dans un Courrier de S1 spécial servi à tout syndiqué qui en fait la demande. À ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence, ajoutons ensemble celle d'une forte participation au scrutin. Veillons à organiser le vote dans chaque S1 pour permettre à chaque syndiqué(e) d'y participer. Le matériel électoral a été envoyé par fichier électronique à toutes les sections et tous les S1 HDF. Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le à hdf@sn.es.edu .

3. Indemnité spécifique de vie locale (ISVL), d'expatriation (IE) : nouveaux arrêtés et un dossier "refonte ISVL" au point mort

L'arrêté du 13 avril 2012 (ISVL) est paru au lien suivant :

http://www.hdf.snes.edu/Lois/isvl/arrete13avril2012montants_isvl.htm

Il contient quelques revalorisations positives notables mais finalement peu de surprise car il s'inspire plus que largement de l'arrêté du 26 mars 2012 sur les indemnités d'expatriation et de résidence (MAEE). Les points développés dans HDF info 9 et, surtout, les revendications du SNES pour des revalorisations dans certaines zones ont été suivis d'effet, parfois par pur effet mécanique des variations d'IRE. C'est le cas notamment en Argentine (ISVL+ 7,2%), Australie (4,2) Benin (5), Bolivie (8,9) Canada (4), Chine, Costa Rica (6,9) Djibouti (9,4), République dominicaine (5,2), Emirats arabes unis (7,9), Ethiopie (9,4), Guatemala (6), Guinée (8), Haïti (5) Honduras (8,2), Japon (4,2), Laos (6,6), Liban (6,7), Pays Bas (5), Pérou (8,3), Philippines (4,6), Londres (4,2), Vanuatu(3), Vietnam (5,9) ou Venezuela (9,4), où ces augmentations d'ISVL correspondent dans les grandes lignes aux variations positives d'IRE. A noter toutefois Moscou où le SNES avait relayé la demande des personnels et l'ISVL augmente de 2% alors que l'IRE baisse. On est loin du compte mais la baisse a été inversée ! Les plus gros réseaux sont à variation nulle. C'est le cas pour l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Maroc et Madagascar. Les variations d'indemnité de résidence entraînent, quant à elles, les mêmes variations sur les indemnités d'expatriation pour les personnels de l'AEFE. Sur les IRE, voir l'arrêté au lien suivant :

<http://www.hdf.snes.edu/salairesindemnites/aefe/ie1avril2012.pdf>

Pour l'ISVL, il ne s'agit pas toutefois de se satisfaire de ce résultat dans la mesure où la plupart des baisses d'IRE ont-elles aussi été appliquées, sans tenir grand compte des revendications des personnels et les nécessités d'augmentation dans les pays. Les

exemples sont l'Afrique du Sud, le Brésil (dont les baisses successives entament la progression notée sur les mois précédents), la Hongrie, le Mexique, le Paraguay ou la Pologne et la République Tchèque qui ne cessent, pour ces deux dernières, de dégringoler !

Nous sommes donc bien, avec cet arrêté, dans une variation mécanique, ce qui confirme que seules l'action syndicale, les revendications des données concrètes dans les pays/zones, font vraiment bouger l'ISVL. Les avancées obtenues de longue lutte par le SNES-FSU sur l'arrêté de janvier 2012 sont certes confirmées dans l'ensemble mais l'administration ne doit pas oublier qu'elles étaient une étape dans le dossier ISVL. Le dossier « refonte » est quant à lui au point mort. Une réunion a été annoncée en mai mais le SNES a rappelé à la direction de l'AEFE que nous ne discuterons que sur des bases concrètes et des données chiffrées et que les éléments annoncés à la dernière réunion refonte (voir HDF info 9) ne nous sont toujours pas parvenus. Localement, il est donc important de ne pas perdre de vue le dossier ISVL, c'est ce que font nos collègues de Tunisie où l'ISVL ne bouge pas mais les nécessités locales pourtant bien avérées. Pour tous, il faut donc de continuer à collecter des données, d'informer les collègues sur les évolutions dans les pays et de garder à l'esprit que la mobilisation et l'action syndicales sont seules à ce jour à l'origine des avancées obtenues et à même de faire concrètement avancer le dossier.

4. Réunion dialogue social sur les recrutés locaux

Dans le cadre du dialogue social, le SNES a été reçu, à sa demande, par le Secrétaire général adjoint (SGA) de l'AEFE ainsi que le chef de la cellule analyse et conseil des établissements le 3 mai 2012. Ce fut l'occasion d'aborder la question du cadre de négociation des questions concernant les contrats locaux dans le contexte des établissements à gestion directe (EGD) et celui des établissements conventionnés.

Le SNES ayant saisi l'Agence sur un certain nombre d'irrégularités constatées ici ou là, le SGA a tenu à nous assurer que, dans les EGD, les Commissions consultatives paritaires locales (CCPL) devaient être le cadre d'examen de ces questions avec une seule limite, selon lui quand le droit local prévoit des institutions spécifiques. Devant l'insistance du SNES sur le manque d'application des principes érigés par les circulaires 2551 et 2552 qui avaient pourtant été réaffirmées par la directrice dans une lettre en date du 31 janvier 2011, le SGA nous a précisé que la CCPL devait être consultée au final pour formaliser un accord. Selon lui, les réunions intermédiaires sont inévitables même s'il concède que les élus à la CCPL doivent et peuvent y participer. Dans les établissements, ce sont souvent les élus du CE qui sont intégrés dans ce type de réunion. Quant aux recrutés locaux, qui peuvent être présents dans ce type de réunion, le SNES a aussi rappelé que ses élus en CCPL représentaient les recrutés locaux. Le SNES est revenu longuement sur la nécessité que ces représentants de la CCPL soient présents dans ce type de réunion dans la mesure où ils ne sont pas élus sur liste mais sur sigle contrairement à ceux du CE et que leur fonction n'est pas la même. On le sait,

Conclusion : le SGA confirme le principe du caractère incontournable de la consultation de la CCPL pour les questions touchant au recrutement local dans les EGD. Il affirme néanmoins que des réunions intermédiaires seront inévitablement mises en place au niveau de l'établissement mais que les élus des CCPL y ont toute leur place. A chacun d'utiliser ces leviers dans son établissement respectif. Le SNES a signalé l'existence de dysfonctionnement au Sénégal, en Allemagne ou aux Emirats. Dans ces postes, l'administration était réticente à l'idée de réunir les CCPL sur ces questions. Il faudra désormais faire appliquer ces principes et pour commencer, le SNES a insisté auprès de ses interlocuteurs pour que ces questions soient systématiquement à l'ordre du jour des CCPL.

Au sujet des établissements conventionnés, le SGA nous a confirmé que si les circulaires 2551 et 2552 ne sont que des recommandations, elles n'en restent pas moins un excellent guide pour exercer un dialogue social constructif. Pour en faciliter la mise en place, l'Agence travaille sur de nouveaux outils de programmation pluriannuels qui permettront des projections à un horizon de trois ans ainsi que sur la création de documents budgétaires en lien avec ces outils. En tout état de cause la préoccupation du SNES est celle de la transparence sur le tableau des emplois des recrutés locaux ainsi que sur le budget de ces établissements qui sont aussi à présenter devant les CE pour avis. Ces nouveaux outils devraient permettre une meilleure visibilité pour les représentants du personnel dans le cadre des CE et des commissions ad-hoc que le SGA appelle à réunir régulièrement pour examiner les questions de recrutement local. Par ailleurs l'Agence a réaffirmé le principe d'une revalorisation régulière des salaires des recrutés locaux car une fois basculés en monnaie locale, les salaires de ceux-ci ne peuvent tenir compte des décalages avec l'euro. Nous avons également rappelé que là où les contrats et/ou conventions collectives sont revus (EGD ou conventionnés) les principes sont clairs et ont été réaffirmés par la Directrice de l'AEFE : les personnels ne doivent pas y perdre.

Conclusion : les modifications ne doivent pas donner lieu à des révisions à la baisse des conditions salariales ou de travail des recrutés locaux.

Naturellement, le SNES appelle à être attentif à la mise en œuvre de ces principes et recommandations en les confrontant à la réalité des fonctionnements dans vos établissements.

5. Réunion avec la direction de l'AEFE

Dans le cadre du dialogue social, le SNES a été reçu par la Direction de l'AEFE (Directrice, Directeur adjoint, Secrétaire général, Directeur des ressources humaines) le 2 mai 2012. Ce fut l'occasion d'aborder un grand nombre de questions, dont certaines avaient déjà été posées mais n'avaient pas reçu de réponses).

En question d'actualité, la situation au Mali, en Syrie et en Libye a été discutée. Au Mali, la situation reste confuse et tendue. Une réunion au Centre de crise était d'ailleurs prévue en fin de journée. L'établissement est pour l'instant fermé. Le SNES a transmis à la Directrice le sentiment ressenti par les Collègues qui avaient peu apprécié l'ironie déployée par l'Ambassadeur en de telles circonstances. Pour la Libye, le SNES ayant été contacté par des collègues qui envisageaient leur recrutement dans ce pays, nous avons posé la question de la réouverture de l'établissement. A la demande du Poste diplomatique, poussée par la MLF, l'AEFE envisage la réouverture selon un schéma restreint comportant 2 expatriés (direction) et 6 résidents dont 4 pour le Secondaire. Aussi, une demande de précision sur les conditions de vie et d'hébergement sur place a été faite à l'ambassade. La Directrice a convenu que le processus était lancé mais qu'il serait sans doute difficile à mettre en œuvre. Le SNES s'est interrogé sur la pertinence du départ d'enseignants dans la situation actuelle, d'autant qu'il s'agit de résidents. Si un départ est possible, compte tenu des incertitudes, il serait souhaitable de faire appel à des expatriés. La tutelle doit prendre ses responsabilités jusqu'au bout.

Pour la Syrie, un certain nombre de collègues résidents sont restés sur place en contrat local. Ils ont été contactés dans la perspective de la correction du baccalauréat. Le SNES a rappelé que ces collègues n'ont plus de lien ni avec le MEN (ils sont en disponibilité), ni avec l'Agence (contrat local) et qu'en tout état de cause, ils ne pourraient participer à la correction du baccalauréat que sous la forme du volontariat.

Le SNES est aussi intervenu sur la situation à Pondichéry où la suppression du poste d'expatrié en SES transformé directement en poste de recruté local a suscité l'émotion

des collègues et des parents d'élèves. Le 16 avril, les collègues, soutenus par les parents, ont fait grève. Mais la réponse de la direction est inchangée. Cet établissement est déjà bien aidé, le taux de remontée est très faible (12%), il y a peu d'élèves dans cette filière Certes ! Mais en s'obstinant, pour des raisons purement comptables, c'est la filière qui est menacée de disparaître, donc avec une offre moindre peut-être des familles qui feront d'autres choix que l'établissement. La présence de cet établissement à Pondichéry a certes un coût mais il s'agit bien de répondre à la présence française de familles qui ne sont pas toutes favorisées.

A Port Vila, la situation est dramatique pour les représentants du personnel menacés de poursuites judiciaires par le chef d'établissement et pour une collègue qui subit de sa part une forme réelle de harcèlement. Le SNES a demandé à la Directrice de l'Agence d'intervenir et de protéger ses personnels

Le SNES a demandé des éclaircissements sur les personnels de la Centrale (application de la loi Sauvadet, fin de contrats...). Un différent demeure sur une fin de contrat d'un contractuel pour laquelle la direction de l'AEFE dit que c'est une prolongation à durée limitée et pas un renouvellement de contrat.

Demandes complémentaires au budget 2012 et perspectives budgétaires pour 2013

La direction de l'AEFE annonce que les discussions sur le budget 2013 ne sont pas encore commencées. Le SNES a pour sa part annoncé qu'en cas de changement politique, il adressera à la représentation nationale une demande complément budgétaire pour 2012.

Dialogue social

Le SNES a demandé que les principes de fonctionnement développés à l'AEFE soient respectés notamment sur les questions de contestation de notation mais aussi sur les temps partiels et les prolongations de contrat après l'âge d'ouverture des droits à pension. La DRH avait dans l'idée de ne plus faire passer les contestations de notation en CCP.

Concernant les droits des personnels nous sommes à nouveau intervenus sur le droit de grève à l'étranger, la démocratie dans les établissements, la situation individuelle de certains personnels soumis à la pression de leur chef d'établissement, notamment des conseillers pédagogiques

Démocratie dans les établissements

Le SNES est revenu sur la compétence que la communauté scolaire devrait avoir sur les budgets des EGD. La directrice a donné son accord d'autant plus que c'est aussi une demande des parents d'élèves. Des dispositions spécifiques devraient être prises pour la rentrée afin que l'avis donné par vote soit intégré dans le circuit de validation par le CA de l'AEFE. Le SNES a aussi rappelé que la carte des emplois des recrutés locaux relevaient du conseil d'établissement et qu'elle devrait être examinée en conseil d'établissement. La direction de l'AEFE est d'accord pour que la question soit étudiée. Le SNES a aussi rappelé que le recrutement pour les EGD se faisait trop souvent sans avis de la CCPLA.

Pour tous les établissements, le SNES a demandé qu'un rappel soit fait afin que les délibérations des conseils d'établissements concernant la carte des emplois des expatriés et des résidents soient transmises pour les CT.

Concernant l'ISVL, une décision devrait intervenir dans les 2 à 3 semaines sur les principes d'évolution qui pourraient être retenus. Nous avons interrogé la direction de l'Agence sur les enquêtes de loyers reçues par certains collègues. L'esprit de cette demande a été explicité. Il s'agirait de fournir des informations (anonymes) qui permettraient de nourrir la réflexion du groupe de travail mis en place sur la refonte des ISVL. Le SNES a déploré qu'une information n'ait pas été donnée en amont aux organisations syndicales

représentatives des personnels et qu'un cadrage n'ait pas été transmis aux établissements donnant lieu à des pratiques très différentes.

Sur le forfait de l'avantage familial, le SNES ne renonce pas. Ses représentants présenteront au vote du prochain CA du 6 juin le principe de l'augmentation de ce forfait. L'objectif reste de parvenir à un forfait de 150 euros hors EEE et 90 dans l'EEE.

La direction nous a également informé de l'intégration prochaine des DPI (droits de première inscription) dans l'avantage familial et que les DAI (droits annuels d'inscription) tiendraient compte du niveau de scolarité.

6. Point sur la syndicalisation hors de France

La syndicalisation au secteur hors de France est la fruit conjugué de l'action syndicale de terrain, des mobilisations et d'avancées concrètes pour les personnels. Au 07 05, les résultats montraient une progression globale de presque 50 syndiqués par rapport à l'effectif de la fin de l'année dernière. Il nous manque 30 cotisations pour atteindre le chiffre record de 2009 2010 où nous avons dépassé les 2700 syndiqués. Que tous les militants soient remerciés pour le travail accompli. Les collègues adhèrent parce que la défense des personnels est au cœur des préoccupations du SNES HDF. Ils adhèrent aussi parce que nous avons collectivement obtenu des évolutions concrètes non négligeables pour la situation des personnels

A l'AEFE, le taux de syndicalisation a déjà atteint 102% par rapport à la fin de l'année dernière. C'est un excellent résultat. Tous les militants du SNES continuent le combat pour un véritable avantage familial alors que dans certains pays l'Agence a décidé de supprimer cet avantage au prétexte que certains établissements ne perçoivent pas de frais de scolarité. Un recours contentieux a été engagé par le SNES qui lutte aussi pour la mise en place d'un congé maladie sans abattement, pour une ISVL améliorée partout où les conditions de vie l'exigent même si tous ensemble nous avons contraint l'Agence par les grèves du bac l'année dernière à augmenter les personnels dans un certain nombre de pays.

Nous attendons très prochainement la sortie du décret qui mettrait fin à l'abattement sur les indemnités (ISVL et IE) en cas de congé maladie. Dans les pays en crise (Syrie, Libye, Mali) le SNES suit la situation des personnels et défend leurs intérêts alors que l'Agence se comporte plutôt en manager comme au Mali par exemple où on renvoie les collègues en France dans un premier temps puis on leur demande des justificatifs de leur absence que l'on met ensuite en cause. Le SNES est également mobilisé pour défendre et imposer les droits syndicaux des personnels partout où ils sont menacés. Le SNES a défendu et continue de défendre les postes de détachés au sens large (postes d'expatriés et de résidents) contre les volontés de suppression de l'Agence.

Dans les COM, le SNES a quasiment atteint le niveau de syndicalisation de l'année dernière. Là encore, c'est aux militants à tous les niveaux qu'il faut attribuer les mérites de cette amélioration.

Le SNES s'est mobilisé pour défendre la situation des stagiaires en Polynésie, il est intervenu à tous les niveaux de la hiérarchie Ministérielle pour que cessent les suppressions de poste dans ce même territoire, il a défendu avec succès un collègue menacé de non renouvellement de séjour. En Nouvelle Calédonie, il a suivi de près l'évolution du transfert des compétences et fait en sorte que les conséquences sur les personnels soient limitées. A Mayotte dans le nouveau département, le SNES a soutenu et continue de soutenir les collègues menacés de non renouvellement de séjour, il revendique la mise en place d'une indexation pour les résidents et les non titulaires.

Dans l'ensemble des COM, le SNES défend le congé administratif menacé par les divers Vice Rectorat, il préconise l'augmentation de la durée des séjours pour la porter à 3 séjours de deux ans au lieu de deux actuellement, il lutte pour que les séjours soient renouvelés automatiquement au lieu de faire l'objet de l'arbitraire que l'on connaît, il demande également une plus grande transparence sur l'attribution du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM).

Les avancées par l'action pour l'amélioration de la situation des personnels sont les meilleurs atouts pour notre syndicalisation. A nous tous de les mettre en avant pour convaincre le maximum de collègues de nous rejoindre.

Dans le contexte actuel de changement qui ouvre de nouvelles perspectives car il met fin à une politique néfaste pour les services publics, le SNES continuera à œuvrer de manière combative pour les droits des personnels. Et pour ce faire, il a besoin de tous.

Syndiquez vous et proposer la syndicalisation autour de vous !

7. Stage hors de France les 29 et 30 août 2012

Le stage se déroulera à PARIS les mercredi 29 et jeudi 30 août 2012 dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera les éléments suivants :

- Les bourses (CLB - CNB) avec la participation du service des bourses de l'AEFE
- Carte des emplois, mode d'emploi au niveau pays et central à l'AEFE
- Syndicalisation et vie syndicale, outils de syndicalisation
- Recrutés locaux, nouvelles orientations de l'AEFE
- Les nouvelles circulaires AEFE : instances, rentrée...

Vous trouverez en annexe la fiche d'inscription.

8. Commission d'affectation en Andorre du 9 mai 2012

Avant d'aborder le recrutement pour la rentrée 2013, le SNES a évoqué certains points d'ordre général concernant ce mouvement spécifique.

Le SNES regrette que les organisations syndicales n'aient pas été informées des modifications concernant le barème à savoir l'ancienneté de service désormais comptabilisée pour les enseignants en provenance de Mayotte devenu département le 31 mars 2011. En effet, cette modification n'apparaît pas dans la note de service publiée au BO du 21/09/2011 ce qui a pu porter préjudice à certains de nos collègues. L'administration a pris acte de ce dysfonctionnement.

A propos des critères de recevabilité

Une dizaine de candidats, à moins de 6 ans de la date d'entrée en jouissance possible de la pension de retraite, ont eu un barème mis à zéro par l'administration. Même si la réforme des retraites a été largement contestée par la plupart des organisations syndicales, il semblerait judicieux, afin d'élargir le vivier des candidats, de faire évoluer ce critère de recevabilité en tenant compte de l'augmentation de l'âge légal d'ouverture

des droits à pension et de l'âge limite à partir duquel un fonctionnaire est radié des cadres.

Le SNES propose l'évolution suivante de ce critère : « seront retenus prioritairement, les candidatures des personnels ne se trouvant pas au 1^{er} septembre 2013, à 6 ans et moins, de la date limite d'ouverture des droits à pension ». Nous en demandons l'application lors de cette commission.

L'administration s'engage à appliquer cette modification des critères de recevabilité lors du prochain recrutement.

Point relatif à l'ancienneté de poste

Le SNES demande que l'ancienneté de poste antérieure à une mesure de carte scolaire soit comptabilisée comme cela est le cas dans d'autres mouvements spécifiques (Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna par exemple). Cette procédure n'a pas été appliquée lors de ce mouvement. Ainsi, l'administration s'engage à l'avenir à ajouter une mention dans le dossier de participation au mouvement permettant de prendre en compte l'ancienneté antérieure de poste dans le cas d'une mesure de carte scolaire

Le SNES est intervenu sur l'évolution de la répartition des postes entre collège et lycée au Lycée Comte de Foix en Andorre.

Depuis l'année dernière, une scission a été opérée de manière variable dans l'établissement selon les matières entre collège et lycée. Les collègues certifiés qui obtiendront un poste au Lycée Comte de Foix seront certainement amenés à enseigner en collège sans en avoir été informés au préalable et sans savoir pour combien de temps, les postes d'agrégés étant plutôt réservés pour la partie lycée (dixit le Délégué à l'Enseignement Français en Andorre) ce que conteste le SNES en accord avec le représentant du Ministre à la commission.

Concernant le second degré, 7 postes étaient à pourvoir pour la rentrée 2012.

2 en Anglais, 2 en SVT, 1 en Documentation, 1 en Arts Plastiques, 1 PLP en biotechnologie-santé-environnement et 1 CPE.

Contrairement à l'an dernier, tous les postes ont été pourvus. A noter cependant, le vivier très faible dans certaines disciplines (Arts Plastiques et Documentation) et le recrutement de collègues dont la candidature était non prioritaire.

9. Le SNES sur le Terrain : Tunisie

Rencontre avec le proviseur du lycée Pierre Mendès France à Tunis

Présent à Tunis pendant les congés scolaires pour un atelier syndical avec les syndicats tunisiens et un syndicat marocain, le responsable du secteur HDF, accompagné de deux responsables du SNES Tunisie, a rencontré le proviseur du lycée qui assume en même temps la fonction de conseiller culturel adjoint chargé des établissements d'enseignement.

Il a été question :

- des contrats locaux pour lesquels la nouvelle grille n'est pas complètement appliquée et sur laquelle il reste des problèmes...promotions au mérite, prise en compte de l'évolution du taux de change...
- de la carte scolaire 2012 pour laquelle le proviseur déclare qu'il procède par re-déploiement mais que la Tunisie ne perd pas de poste globalement
- de l'ISVL dont le montant reste anormalement bas alors que les prix flambent en

- du doute que les collègues ont sur l'application du forfait pour l'avantage familial...à suivre par le SNES Tunisie.

D'autres questions ont été abordées notamment sur les constructions immobilières au lycée, l'accueil de réfugiés de Libye ou encore la coopération avec les établissements publics demandée par les autorités tunisiennes.

Tous les sujets sont suivis de très près par la section SNES de Tunisie en collaboration avec le secteur HDF au besoin.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

ANNEXE



STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2012

Le stage se déroulera à PARIS **les mercredi 29 et jeudi 30 août 2012** dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera les éléments suivants :

- Les bourses (CLB – CNB) avec la participation du service des bourses de l'AEFE
- Carte des emplois, mode d'emploi au niveau pays et central à l'AEFE
- Syndicalisation et vie syndicale, outils de syndicalisation
- Recrutés locaux, nouvelles orientations de l'AEFE
- Les nouvelles circulaires AEFE : instances, rentrée...

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire :

- un voyage en train 2^{ème} classe (A/R) sur la base la plus économique (prenez vos billets très tôt) ;
- l'indemnisation se fera sur la base d'une nuitée à 55 € avec justificatif

Les deux repas collectifs de midi et la soirée conviviale sont pris en charge par le S4 sur la base indemnitaire mais un complément individuel pourra être demandé (au maximum 5 € par personne et par repas le midi et 10 € le soir).

✕-----

STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2012

A adresser directement au SNES – Secteur Hors de France

46, avenue d'Ivry – 75647 – Paris cedex 13 – Fax : 01.40.63.28.31 [e-mail : hdf@snes.edu]

PAYS	VILLE :
NOM :	PRENOM :
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE :	
.....	TEL :
ADRESSE DE CONGE :	
.....	TEL :
Adresse électronique :	@

est candidat(e) pour participer au stage hors de France organisé à PARIS les 29 et 30 août 2012.

participera à la soirée conviviale du 29 août à partir de 19 h au SNES.

Date :

Signature :